



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## emploi et activité

Question au Gouvernement n° 1381

### Texte de la question

#### INDUSTRIE AUTOMOBILE

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Mathis, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Jean-Claude Mathis. Monsieur le secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation, lorsque l'industrie, particulièrement le secteur automobile, a été durement touchée par la crise mondiale, le Gouvernement a très rapidement pris la mesure de la situation.

Dès le mois de janvier, vous avez organisé les états généraux de l'automobile, qui ont rassemblé l'ensemble de la filière, des constructeurs aux sous-traitants. Sur cette base, le Président de la République a initié un ambitieux plan pour l'automobile destiné à sécuriser ce secteur et les emplois y afférents et, même si quelques esprits chagrins continuent à douter de son efficacité, on constate d'ores et déjà des résultats sur le terrain.

Ce plan a également permis de redéfinir les relations à l'intérieur de la filière, afin de promouvoir un véritable code de bonnes pratiques. Encore une fois, la France a pris l'initiative et, devant le succès de ce plan, qui prévoyait notamment la prime à la casse, elle a été suivie par ses voisins européens.

Monsieur le secrétaire d'État, vous avez dévoilé hier les derniers chiffres du secteur, qui sont excellents.

Pouvez-vous détailler ces résultats, ainsi que les perspectives du marché de l'automobile ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. Luc Chatel, secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation.

M. Patrick Roy. Et des voitures en panne !

M. Luc Chatel, *secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation*. Monsieur le député, comme vous l'avez souligné, les résultats du marché automobile français au mois de mai sont très encourageants. Ils valident *a posteriori* la stratégie menée par le Gouvernement au début de la crise pour répondre aux difficultés rencontrées par ce secteur.

M. Maxime Gremetz. Ah oui ?

M. Luc Chatel, *secrétaire d'État*. Dès novembre, nous avons pris des mesures fortes. En décembre, la prime à la casse a été mise en place, dans le cadre du plan de relance annoncé par le Président de la République à Douai. Ensuite, nous avons installé le comité stratégique pour l'avenir de l'automobile, réunissant ainsi pour la première fois l'ensemble des acteurs de la filière, qui ne s'étaient jamais concertés sur l'avenir de ce secteur. Le 20 janvier, ils se sont retrouvés dans le cadre des états généraux, pour construire ensemble un plan d'accompagnement de la filière automobile. Enfin, début février, la France a été le premier pays européen à annoncer un train de mesures très fortes destinées à la soutenir.

Quatre mois plus tard, on perçoit les premiers résultats de nos efforts. En mai, le marché a enregistré une progression de 12 % par rapport à mai 2008 et, si l'on établit un relevé en nombre de jours comparable, elle se monte même à 18 %. Sur les cinq mois cumulés, on constate que le marché est quasiment stable, puisqu'il ne connaît qu'un léger recul de 1,4 %.

M. Frédéric Cu villier. Mais combien d'emplois ont été détruits ?

M. Luc Chatel, *secrétaire d'État*. Autant dire que le marché automobile français résiste beaucoup mieux que ses voisins européens, puisque l'Espagne connaît un recul de 42 % et l'Italie de 15 %. Vous le voyez, mesdames, messieurs les députés, face à la crise, il n'y a pas de fatalité. Le volontarisme du Gouvernement porte ses fruits. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

## Données clés

**Auteur** : [M. Jean-Claude Mathis](#)

**Circonscription** : Aube (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 1381

**Rubrique** : Automobiles et cycles

**Ministère interrogé** : Industrie et consommation

**Ministère attributaire** : Industrie et consommation

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 4 juin 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 4 juin 2009